



Mairie de Gontaud de

Nogaret

Compte rendu du conseil municipal du 18/06/26 à 19h45

Début de la réunion à 19h45

Président : Augustin Christophe

Secrétaire : Corella Hélène

Tous présents sauf une absence : S Charbonneau (procuration à H Corella)

Etablissement de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027

3 personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale. Leurs noms seront transmis à l'administration compétente.

Compte rendu du conseil municipal du 18/06/26 à 20h00

Début de la réunion à 20h00

Président : Augustin Christophe

Secrétaire : Corella Hélène

Tous présents sauf une absence : S Charbonneau (procuration à H Corella)

Le maire propose en début de réunion :

L'ajout d'une délibération pour la création du marché hebdomadaire le dimanche matin. (changement de jour : le dimanche à la place du mercredi)
et indique que le point **Licence IV** fera l'objet d'un vote à bulletin secret.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

1. Délibération : Acquisition de parcelle-régularisation trottoir-rue Tamizey de Larroque

La famille MAISENTI souhaite vendre à la commune les parcelles 642 et 643 de 29 m2 pour 1€ symbolique (rue Tamizey de Larroque) : pour régulariser un oubli lors des travaux du centre bourg.

Le conseil municipal autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires sur ce dossier.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

2. Délibération : droit de préemption-Cua 25F0046

Le maire présente le dossier de préemption suite à la demande de M Fiorot pour l'agrandissement de son établissement.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

3. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0014

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de la maison de Mme Chevanne sur les allées de Roubignan.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

4. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0016

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente d'un bien 10 rue Tamizey de Larroque.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

5. Délibération : droit de préemption Cua 26F0019

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente d'un bien 8 rue Tamizey de Larroque.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

6. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0021

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente d'un bien 14 rue Tamizey de Larroque.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

7- Délibération : Territoire d'énergie 47- convention d'accompagnement à la transition énergétique

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'accompagnement à la transition énergétique avec Territoire d'énergie 47.

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne est la collectivité de référence en matière d'énergie sur le département. Il œuvre au quotidien pour le développement des réseaux de distribution d'énergie, des mobilités durables ou de production d'énergies renouvelables pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Piloté par TE 47 pour le Lot-et-Garonne, le groupement de commandes régional propose l'achat de fourniture d'électricité et de gaz naturel en réseau par des marchés de trois ans. La participation au groupement nécessite d'y adhérer par la signature de la convention constitutive du groupement.

TE47 demande la désignation de 2 référents par commune :

Désignation d'un élu : LENDI Patrice

Désignation d'un agent : DJOJOSEMITO Benoit

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

8- Délibération : Territoire d'énergie 47-convention de servitude

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude pour la création d'un poste sur le chemin rural de Roudeles.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

9- Délibération : Admission titres en non-valeur : 1728.83€

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables présentés par le comptable public pour un montant total de 1728.83€. Ces créances n'ont pu être recouvrées malgré les diligences effectuées. Il s'agit de multiples créances, de montants différents et assez anciennes (2017-2018...).

Vote du CM :

Contre :5

Pour :14

Abstention :0

10- Délibération : Créances éteintes 118.50

Le Conseil Municipal approuve l'extinction de créances pour un montant de 118.50€ conformément à l'état transmis par le comptable public. Cette extinction fait suite à une procédure de surendettement ayant entraîné l'effacement des dettes du débiteur. Les créances concernées sont ainsi définitivement éteintes et ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

11- Délibération : Facturation cantine-garderie: mise en place du prélèvement.

Face à l'augmentation des impayés des factures de cantine et de garderie, dont le montant atteint près de 16 000 €, le Conseil municipal décide de mettre en place le prélèvement automatique comme nouveau mode de règlement des factures communales. Ce dispositif, qui ne revêt aucun caractère obligatoire, sera proposé aux usagers afin de faciliter les paiements et de limiter les retards. Les modalités pratiques seront présentées aux familles lors d'une réunion d'information organisée à la rentrée de septembre.

Ces factures peuvent être réglées par différents moyens de paiement : chèques (ce moyen de paiement est voué à disparaître) à la mairie, virement, carte bancaire par SUMUP au bureau de tabac.

Une note d'information sera transmise aux parents utilisateurs de la cantine et de la garderie sur tous les moyens de paiement à la rentrée scolaire.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

12- Délibérations: Révision du tarif de la cantine

Hélène Corella présente un point sur le coût financier des repas cantine :

En 2025, 16094 repas ont été servis à la cantine

Coût global du repas : 8.50€

Tarif facturé par repas : 2.50€

Coût supporté par la commune par repas : 6.00€

Soit un montant de 96 564€ supporté par la collectivité.

H Corella propose d'augmenter le tarif du repas à la cantine à 3€ à compter du 01/09/2026 soit une augmentation de 0.50€ par repas à compter du 01/09/2026.

Le coût global du repas comprend : les ingrédients, les salaires, les consommations eau-gaz-électricité.

Le coût des ingrédients, pour 2025, était de 3€ par repas.

Un point doit être fait sur l'application de la loi Egalim.

La commune de Gontaud de Nogaret n'a pas adhéré au dispositif CANTINE à 1 € lorsque c'était possible.

Un nouveau point financier sera fait sur l'année 2026. Une nouvelle augmentation sera à prévoir en septembre 2027.

Après avoir débattu, les élus votent.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

13- Délibération : Révision du tarif du portage de repas à domicile

Hélène Corella présente un point sur le coût financier du portage des repas :

En 2025, 5088 repas ont été distribués.

Coût global du repas : 9.25€

Tarif facturé par repas : 7.50€

Coût supporté par la commune par repas : 1.75€

Soit 8 904€.

H Corella propose d'augmenter le tarif du portage repas à 9.50€ à compter du 01/09/2026 soit une augmentation de 2€ par repas. Le coût du portage de repas inclut le coût du véhicule et le carburant.

Globalement, pour 2025, le coût “cantine et portage repas” supporté par la commune est de **105 468€** soit 8.80% du budget fonctionnement (charges courantes). Il est nécessaire de revaloriser le tarif des repas chaque année pour suivre l'inflation.

Après avoir débattu, les élus votent.

Vote du CM :

Contre :3

Pour :16

Abstention :0

14- Délibération : Révision du tarif de la location du matériel communal

Le maire propose de cadrer le prêt de matériel municipal (tables, chaises, bancs ...) par une délibération :

Proposition pour le prêt de matériel : gratuit pour les gontaudais s'ils viennent les chercher et 20€ si les employés communaux doivent faire le transport. Un chèque de caution est demandé.

La décision pour les extérieurs particuliers à Gontaud est repoussée au prochain conseil municipal.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

15- Délibération : CDG 47: convention recueil signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et agissements sexistes.

Le but de ce dispositif est de recueillir les signalements des agents victimes d'actes de violence, de harcèlement ou de discrimination, et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes, ainsi que pour le traitement des faits signalés.

Les collectivités et établissements publics doivent mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

Depuis le 1er avril 2023, les collectivités de Lot-et-Garonne peuvent confier la gestion de ce dispositif au CDG 47, qui collabore avec le CDG 33 et le CDG 24 pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Jusqu'au 31 décembre 2024, ce dispositif est proposé sans conventionnement spécifique et sans tarification. Cependant, lors du Conseil d'Administration du 3 avril 2024, les membres ont décidé que l'adhésion des collectivités à ce dispositif devrait se matérialiser par une délibération et la signature d'une convention d'adhésion.

Le CDG 47 n'appelle pas de participation financière dédiée pour les collectivités et établissements publics bénéficiant des dispositions du protocole additionnel via le versement de la cotisation additionnelle.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

16- Délibération : CDG 47: convention intérim territorial 47

Le CDG 47 met à disposition de la COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL les agents contractuels ou fonctionnaires employés par le service INTÉRIM TERRITORIAL 47, correspondant aux demandes de mission formulées via la plateforme Net-Remplacement.

Ces agents y exercent les fonctions pour la durée de travail et la période, définis dans la demande de mission et reportés par INTÉRIM TERRITORIAL 47 dans leurs contrats.

La collectivité participe aux frais de gestion engagés par le CDG 47. Cette participation est calculée sur une base dont les éléments sont énumérés à l'article 2 de la présente convention. Son taux est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CDG 47. Le taux en vigueur à la date de la signature de la présente convention est conforme à la grille tarifaire suivante : 7% pour la gestion simple du contrat et 12% pour un accompagnement intégral.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

17- Délibération : CLECT désignation des délégués

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Les élues suivantes sont nommées déléguées :

Délégué titulaire CORELLA Hélène
Délégué suppléante DREANO Joelle

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

18- Délibération : Lot et Garonne Ingénierie : désignation d'un élu

Née de la volonté du Département de renforcer son offre d'ingénierie à destination des communes et de leurs groupements, l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » a été créée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne le 16 février 2024.

Cet Établissement public partenarial est ouvert à l'ensemble des communes, EPCI et syndicats intercommunaux de Lot-et-Garonne qui peuvent y adhérer et bénéficier de ses services. Lot-et-Garonne Ingénierie propose aux adhérents un bouquet de prestations en ingénierie pour accompagner leur réflexion stratégique, l'élaboration de leurs politiques, leurs projets d'investissement et l'exercice de leurs compétences.

1 délégué doit être nommé : Lendi Patrice et sa suppléante Dreano Joelle représenteront la commune auprès de Lot-et-Garonne Ingénierie.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

19- Licence IV : rachat ou pas par la commune de Gontaud de Nogaret

Une délibération de l'ancien conseil municipal du 17/11/2025 avait acté l'achat de la Licence IV à M. Zanut. La commune n'a pas acheté la licence IV suite à cette délibération.

Cette dépense n'a pas été budgétée pour 2025.

Le conseil municipal doit décider si la commune rachète ou pas cette Licence IV.

Le vote à bulletin secret :

14 non

5 oui

La commune n'achètera pas la licence IV à M ZANUT : il en sera informé.

Informations diverses

Le maire expose les points suivants au conseil municipal :

- L'organisation de la garderie pour la rentrée de septembre 2026 : la réception des 2 garderies se fera dans les 2 classes de l'école primaire. Les emplois

du temps des agents sont en cours d'élaboration.

- La méthode de validation des réservations des salles communales : lors de la réunion du 15/09, les associations devront donner leurs besoins et ensuite les particuliers ont la possibilité de réserver sur l'année qui suit.
- Pour les Journées du patrimoine, les 20 et 21 septembre 2026, organisées par l'association du moulin de Gibra, la mairie prendra en charge la location des toilettes. Une recherche est en cours pour louer un chapiteau.
- La régulation des pigeons, un devis de 770€ a été établi. Le sujet est à revoir.
- Une commande a été faite pour changer les 2 portes d'entrées de la mairie
- Au cimetière, une procédure est enclenchée pour répertorier les tombes à l'état d'abandon.
- Le devis de VGA pour le marquage des chaussées est de 5270€ pour 270m2.
- Un devis a été présenté par TE47 pour l'extension du réseau d'éclairage public (derrière l'église) pour 1400€
- Quartier résidentiel : une rencontre avec la SEM 47, les constructeurs, les riverains, les constructeurs a eu lieu le 10/06/26. Elle a eu le mérite pour certaines personnes de pouvoir poser des questions et avoir des réponses. D'autres réunions seront organisées.
- La Poste : la fermeture estivale est prévue sur 3 semaines en juillet. Il faudra faire un travail sur le devenir du bureau de poste à Gontaud.
- Une commande a été faite pour l'achat d'une machine pour le nettoyage des rues.
- La mairie a reçu un courrier avec une pétition (15 personnes) sur le sujet des nuisances sonores dans le centre bourg.
- une commande a été faite pour l'achat d'une machine mulching pour la tonte au stade : 650€
- La réorganisation du service technique est en cours. Alexandre Poser est l'adjoint référent : il animera une réunion les lundis matin de 8h à 9h pour préparer l'activité de la semaine. Une référente va être nommée au sein de l'équipe : Emilie Ferreira.
- La réfection des chemins communaux est en cours : le Chemin de Grange Neuve est le 1er chemin à être remis en état. L'organisation est à revoir avec VGA au niveau de la logistique de la grave.
- Les "**marchés**" : marché du dimanche matin à partir du 28/06/26 et marché gourmand le 21/07/26. Les organisations sont en cours.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le prochain conseil municipal aura lieu courant juillet.

Fin de la réunion à 22h30

